

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN-MARECHAL – LARME-CATHERINEAU - MARTINAUD - PAILLASSEUR – PONE-VANHAUWAERT - TEDESCHI - TURPIN

Mrs BAUDUIN - BESSON – DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD – MEUNIER - PROST - RIGNANESE - SAYLLAC.

Ont donné pouvoirs : de Sophie GAY à Josette CARTIER – de Marie-Christine LASSALLE à Sandrine FRAISSE-SIBILLE – de Florent LECAMUS à Noëlle TURPIN – de Gérard TOURNIER à Jean-Louis GERGAUD – de Stéphane GAUMOND à Pierre FOUILLAND.

Etaient absents :

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 juin 2016 : les élus de l'opposition demande de rectifier le dernier paragraphe et de rajouter après questions diverses « de l'opposition » ce qui fut fait le lendemain. Adopté à l'unanimité.

Délibération 2016-044 Echange avec soulte de 7 900 € de partie de parcelle allée des Bruyères : le groupe Criner sollicite l'échange d'une parcelle appartenant à la commune avec une lui appartenant. La parcelle appartenant au groupe Criner est grevée d'une servitude de passage de canalisations d'assainissement. Après avoir pris contact avec le Syseg, ces derniers ont donné leur accord. Au vue des superficies et l'estimation de France Domaine, le groupe Criner nous est donc redevable de 7 900 €. Cet échange de terrain fera l'objet d'un acte notarié, et les frais de notaire et géomètre seront à la charge du groupe Criner. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-045 CAO issue des groupements de commande avec la CCVG – élection de 2 représentants de la commune : la CCVG et les 5 communes la composant se sont regroupées afin de procéder à des appels d'offres dans divers domaines. Il convient de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la commune, un titulaire et un suppléant, destinés à siéger au sein des CAO issues des groupements de commandes. Ce représentant doit être élu parmi les membres titulaires de la CAO de la commune. Deux listes composées de : Mr Fouilland et Mr Gergaud pour la première liste et Mme Turpin pour la deuxième liste, se sont portées candidates à la présente élection. Nombre de suffrages obtenus : par la première liste : 19 et par la deuxième liste : 4. La première liste ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés, ont été déclarés membres de la CAO issue des groupements de commande à la CCVG dans l'ordre suivant : Monsieur Pierre FOUILLAND et Monsieur Jean-Louis GERGAUD.

Délibération 2016-046 Bibliothèque municipale – nouveaux tarifs : depuis l'ouverture de la bibliothèque, les tarifs n'ont pas été changés. Il est proposé un abonnement annuel individuel à 5 € et un abonnement familial annuel à 10 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-047 Décision modificative n° 1 budget communal 2016 : suite à l'amortissement du fonds de concours de la place de Sourzy, il convient d'inscrire les crédits budgétaires en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement d'un montant pour chaque chapitre de + 86400 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-048 Création d'un poste d'adjoint technique de 2^o classe permanent à temps complet : il convient de créer ce poste afin de nommer l'agent actuellement responsable des services techniques. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-049 Motion de soutien aux verriers de Givors pour le respect de leurs droits : comme chacun en a connaissance, le site de la verrerie de Givors était très amianté. Une décision de la médecine du travail l'avait classé comme site amianté. Le dossier a été examiné par une commission consultative CAT/MP, mais le ministère a considéré que la demande de classement n'est pas fondée.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question de motion de soutien. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-050 Appel à la solidarité des communes françaises par l'association des Maires Franciliens suite aux inondations subies en Ile de France : Monsieur le Maire propose d'octroyer 150 € pour les victimes. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-051 Approbation du rapport de gestion de la SEMCODA : Monsieur le Maire expose que nous possédons 441 parts d'une valeur nominale de 16 € chacune au moment de la souscription, et à ce jour leur valeur est de 44 €. Vu le rapport présenté Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-052 Subvention exceptionnelle pour l'association Festigones : cette association nouvellement créée a participé activement à la fête de la musique notamment grâce à une sono achetée pas ses soins. Monsieur le Maire demande de lui allouer une subvention de 450 €. Adoptée à l'unanimité

Délibération 2016-053 Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire : dorénavant les enfants seront acceptés dès lors qu'ils sont inscrits à l'école, à condition qu'ils sachent manger seuls, au lieu de n'être acceptés qu'à l'âge de 3 ans révolus à la date d'inscription. Adoptée par 4 voix contre et 19 voix pour.

Informations diverses :

- rapport du SITOM pour l'exercice 2015.

Questions diverses posées par les élus de l'opposition:

- Où en est le projet de maison médicale ? Les travaux vont démarrer fin octobre ou début novembre.
- Y-a-t-il un projet d'espace public sur l'espace récupéré au croisement de la rue du Bolot et la rue de Sourzy ? Non seulement un espace vert.
- Comment avancent les travaux de la RD386 ? Le SYDER a démarré les travaux d'enfouissement des lignes électriques et le département parle de financer le projet au budget 2017.
- Où en est le projet de square et de poursuite du mail piéton vers la combe du Bresselon ? Au point mort, la succession de Mr Cudon n'étant toujours pas faite, nous ne pouvons en conséquence acquérir les parcelles de terrain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD